

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Benny Farm
4235, avenue Prince-of-Wales,**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 mars 2008, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure à la saillie maximale autorisée pour une marquise située en façade d'un bâtiment résidentiel situé au 4235, avenue Prince-of-Wales.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser une marquise d'une saillie de 3 m au lieu de 1,5 m tel que prescrit au septième paragraphe de l'article 328 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui stipule que seule une marquise d'une saillie maximale de 1,5 m est autorisée devant le plan de façade le plus rapproché de la voie publique dans un secteur où est autorisée une catégorie d'usages principale de la famille habitation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 6 février 2008.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement